

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

COMMUNE
DE
VIAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2026-06-05-1g

L'An DEUX MILLE VINGT SIX et le 05 JUIN

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe CABASSUT, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jean-Philippe CABASSUT, Patrick HOULES, Nelly CHEVALET, Hervé CHANTIER, Marie-Laure GONZALEZ, Olivier BONNAUD, Alice GONZALEZ, Philippe BELLON, Janis GARCIA, Gilbert LIEHN, Myriam BEAUJARD, Philippe DUGENNE, Patrick JOBARD, Sylvia BOULLENOT, Lionel JORDAN, Jean-Félix BOUDOU, Sébastien RONGIER, Audrey GINOT, Audran MONTEMAGGI, Laetitia JUNG, Céline MOLINA, Bernard SAUCEROTTE, Muriel PRADES, Jean-Marie BENEZIS, Pascale GENIEIS-TORAL, Jordan DARTIER.

Procurations :

*Françoise DOMERGUE donne procuration à Alice GONZALEZ,
Annick CABANNES donne procuration à Myriam BEAUJARD,
Sandrine MAZARS donne procuration à Jordan DARTIER.*

Secrétaire de Séance :

Nelly CHEVALET.

Objet : Désignation d'un représentant au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance / CISPD

Le CISPD est un organe partenarial de mise en œuvre d'une politique de prévention de la délinquance et de sécurité sur le territoire intercommunal, réunissant les représentants de l'Etat (dont Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Béziers), les élus communautaires autour de la Présidente de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM), Présidente du CISPD, la Police et la Gendarmerie, l'Education Nationale, la Justice, le Conseil Départemental, les autres partenaires institutionnels et les représentants associatifs.

Il définit un programme d'actions prioritaires en matière de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance.

CECI EXPOSÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT la demande de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée,

CONSIDERANT la désignation d'un représentant au CISPD au sein des membres du Conseil Municipal,

DELIBERE

Et par vote à mains levées, à la majorité (23 Pour / 6 Abstentions),

DESIGNE : Nelly CHEVALET, titulaire, et Lionel JORDAN, suppléant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance



A blue circular stamp of the Municipality of Vias (Hérault) is partially obscured by a blue ink signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VIAS' and '(Hérault)'. Below the signature, there is a small blue horizontal line.

Jean-Philippe CABASSUT
Maire de VIAS



A blue circular stamp of the Municipality of Vias (Hérault) is partially obscured by a blue ink signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VIAS' and '(Hérault)'.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : 11/06/2026
Publié le : 11/06/2026